Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-200062974-20251215-25121507-DE

MILIZAC GUIPRONVEL

Séance du 15 DECEMBRE 2025

Date de convocation : 4 décembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 29 présents ou représentés : 27

Etaient présents :

Bernard QUILLEVERE, Maire, Sylviane LAI, Maire déléguée de Milizac, Laurent ABASQ, Maire délégué de Guipronvel, Marie-Jeanne MARC, Bernard BRIANT, Gaëlle AUFFRET, Adjoints au Maire, Stéphane BEGOC, Yohann CARADEC, Hubert DENIEL, Nathalie DERRIEN, Gwenn DESPLANCHE, Michel LABBE, Nathalie LE CALVE, Anthony MINOC, Eric PALLIER, Florence PHILIP, Peggy ROZYNEK, Danielle SANJOSE, Agnès KERBRAT, Céline LAMOUR, Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents et Pouvoirs :

Véronique PROVOST, pouvoir à Gaëlle AUFFRET
Jean-Pierre LANDURE, pouvoir à Marie-Jeanne MARC
Elisabeth LE BERRE, pouvoir à Stéphane BEGOC
Olivier CAVEAU, pouvoir à Hubert DENIEL
Jean-Christophe PICART, pouvoir à Bernard QUILLEVERE
Erwan GAGNON, pouvoir à Céline LAMOUR
Céline KEREBEL, pouvoir à Agnès KERBRAT
François KERNEIS
Nathalie PERROT

Secrétaire de séance : Gwenn DESPLANCHE

25.1215.07 FINANCES & EQUIPEMENTS SPORTIFS – REFECTION DE LA PELOUSE DU TERRAIN D'HONNEUR DE FOOTBALL – REPORT DE L'APPLICATION DE L'OFFRE DE CONCOURS DE ST PIERRE DE MILIZAC- PAYS D'IROISE (SPMPI)

Le 24 février dernier, le conseil municipal décidait, au vu de la situation comptable de la Saint-Pierre Milizac Pays d'Iroise (SPMPI), de reporter le versement de 15 000 € de la participation au titre de l'année 2024 pour la réfection du terrain A en fin de période de la convention, soit en 2031.

Pour mémoire, cette situation financière du club résultait essentiellement de dépenses nouvelles (expertise comptable, commissaire aux comptes, normes de gestion comptable interne, auditions à Paris …) liées au contrôle de la Direction Nationale du Contrôle de Gestion. Cette situation aboutissant à rendre le club déficitaire sur la saison 2023/24 (- 97 561 €), là où il présentait lors de la saison précédente 2022/23 un bénéfice de 9 831 €.

Le 24 février, le conseil municipal avait considéré que *« lorsque le résultat financier de la saison 2024/25 sera connu, le conseil municipal pourrait être appelé à se prononcer à nouveau. ».*

La consultation des acomptes annuels au 30/06/25 établi par le cabinet d'expertise comptable OUEST Conseils montre que, si les efforts du club ont permis d'assurer un redressement de la

1 route de Milizac
Guipronvel 29290 Milizac-Guipronvel
T 02 98 07 90 31 F 02 98 07 97 29 M mairie@milizac-guipronvel.bzh

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-200062974-20251215-25121507-DE

situation financière par rapport à l'exercice précédent (- 97 561 €), l'exercice demeure cependant légèrement déficitaire, soit - 5 434 €.

Face à cette situation qui percute à nouveau la capacité financière du club à honorer notre accord local, il vous est proposé un avenant visant à reporter le versement de 15 000 € au titre de l'année 2025 en fin de période de la convention, soit en 2032.

Vu l'avis de la commission des finances du 9 décembre 2025, il vous sera proposé :

- d'approuver l'avenant relatif à la participation de 15 000 € au titre de l'année 2025 ;
- de donner délégation à M. le Maire pour le signer ;
- de prévoir une revoyure en 2026, lorsque le résultat de la saison 2025/26 sera connu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter les dispositions décrites ci-dessus à la majorité.

MILIZAC-GUIPRONVEL, le 15 décembre 2025

LE MAIRE

Bernard QUILLEVERE